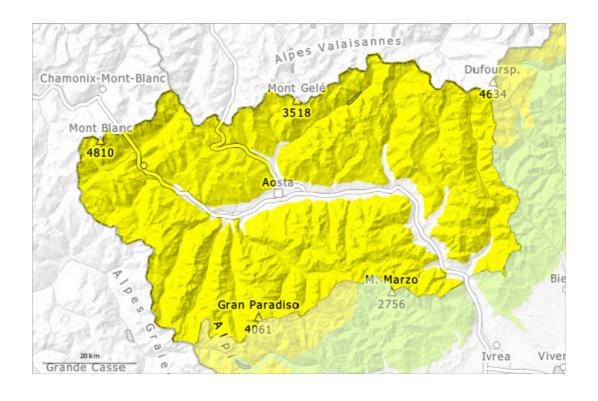
Samedi 22.02.2025

Publié 21 02 2025, 17:00









Samedi 22.02.2025

Publié 21 02 2025, 17:00



Degré de danger 2 - Limité





Tendance: danger d'avalanche constant leDimanche 23 02 2025

-



(Avalanches de

fond)



Snowpack stability: fair
Frequency: some

Avalanche size: medium

Sur la surface de neige dure il existe en terrain raide un risque de chute.

Le rayonnement nocturne est fortement réduit.

Avec l'air humide en cours de journée des avalanches humides sont toujours possibles, mais en général uniquement de petite taille. En outre, des avalanches de glissement sont possibles à tout moment. Des randonneurs ou amateurs de hors-piste peuvent par endroits déclencher des avalanches. Elles sont plutôt petites. De tels endroits dangereux se situent sur les pentes extrêmement raides. A côté du danger d'ensevelissement, il faut surtout penser au danger d'être emporté et de chuter.

Manteau neigeux

Nébulosité plus persistante samedi mais températures en baisse : regel non garanti.

Sur les pentes raides ensoleillées: Avec les fortes variations de température une croûte de surface s'est formée dans les derniers jours.

Spécialement en dessous d'environ 2500 m sur les pentes ensoleillées: Des couches de neige plus dures reposent sur un manteau neigeux humide.

Dans les endroits à l'ombre et abrités du vent: La partie supérieure du manteau neigeux est sèche, avec une surface meuble.

Spécialement sur les pentes raides exposées au nord, au nord-est et au nord-ouest: La partie inférieure du manteau neigeux a subi une métamorphose constructive.

On trouve suivant l'influence du vent des hauteurs de neiges très différentes au-dessus d'environ 2200 m. À proximité des crêtes et des cols et à haute altitude il y a peu de neige. À basse altitude on observe moins de neige que d'habitude.

Dans le sud-est de la région, attention aux nombreux rochers cachés par le peu de neige récente.

Tendance

Avec le réchauffement diurne le danger d'avalanches humides augmente jusqu'au degré 2, "limité".

Aosta Page 2

